

7ID PACA RENOVATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : Résidence les Nymphes – Bâtiment B1
Impasse Georges Leygues

83100 TOULON
R.C.S : 842 110 058

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 01/07/2024

Le 1^{er} juillet 2024,
à 18 h30,

L'associé unique de la société 7ID PACA, s'est réuni en Assemblée Générale extraordinaire, au siège social, sur convocation du gérant.

Monsieur Hicham DAKIA, gérant de la société est désigné en qualité de Président de séance.

Il est établi une feuille de présence signée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés l'associé ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article « Siège social » des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités
- Questions diverses.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du Président décide de transférer le siège social de Résidence les Nymphes – Batiment B1, Impasse Georges Leygues, 83100 TOULON à 63, rue Maurice Le Boucher, Quartier d'entreprises de Tournezy, 34070 MONTPELLIER, à compter du 1^{er} juillet 2024.

En conséquence, l'article 5 - Siège social des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à 63, rue Maurice Le Boucher, Quartier d'entreprises de Tournezy, 34070 MONTPELLIER

Le reste de l'article sans changement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu l'exposé du Président, décide de fermer purement et simplement l'établissement secondaire situé Immeuble Marevista 12 Quai des Martyrs de la Libération 20200 BASTIA.

L'assemblée confie tous pouvoir au gérant pour représenter la société dans le cadre de cette opération, procéder aux signatures des actes et prendre les engagements utiles de circonstance. Le gérant est également autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la réalisation des formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confie tous pouvoir au gérant pour représenter la société dans le cadre de cette opération, procéder aux signatures des actes et prendre les engagements utiles de circonstance. Le gérant est également autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la réalisation des formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heure 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés présents.

Le Gérant

Monsieur Hicham DAKIA



L'associé :

Pour la SARL 7ID PACA

Monsieur Hicham DAKIA